



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 18 novembre 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Yess Gacem, directeur général adjoint et M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Audrey Bureau, Mike Duggan et Jean-François LeBlanc.

CE-2020-717

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 28 OCTOBRE ET 4 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 28 octobre et 4 novembre 2020 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2020-718

DÉSIGNATION DE NOM DE RUE - RUE JEAN-ALFRED - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2020-101 du 18 février 2020, a accepté l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 102662 Canada inc. concernant le projet Cœur de la Cité – Phase 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet Cœur de la Cité implique l'ouverture d'une nouvelle rue et qu'elle doit être officiellement désignée;

CONSIDÉRANT QUE le nom Jean-Alfred est conforme aux critères de la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie a reçu plusieurs lettres d'appui de la communauté afin de commémorer monsieur Jean Alfred;

CONSIDÉRANT QUE le nom Jean-Alfred répond aux orientations du Comité de toponymie puisqu'il favorise une toponymie inclusive et représentative des différentes communautés culturelles;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie a reconnu la valeur de la proposition de la nouvelle rue collectrice du projet Cœur de la Cité puisqu'elle permettra un rayonnement important du nom Jean-Alfred;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie a adopté à l'unanimité le 8 juin 2020 que la recommandation de commémorer la mémoire de monsieur Jean Alfred en nommant à son nom la nouvelle rue collectrice du projet immobilier Cœur de la Cité dans le secteur de Gatineau (CT-2020-02) soit présentée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a analysé le nom suggéré et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le nom Jean-Alfred comme toponyme commémoratif pour désigner la nouvelle rue collectrice du projet Cœur de la Cité dans le secteur de Gatineau.

Nomination de rue

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
6 260 493	Québec	rue Jean-Alfred

Adoptée

CE-2020-719

SOUSSION 2020 SP 093 - TRAVAUX D'ISOLATION ET D'ÉTANCHÉITÉ - POSTE DE POLICE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LCC & associés inc., 7-41, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8G9, pour les travaux d'isolation et d'étanchéité du poste de police de Buckingham, pour un montant total de 216 038,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 octobre 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité retient le tarif hebdomadaire soumis pour la location de la roulotte temporaire en supplément, si nécessaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18003-007-84886	197 271,51 \$	Enveloppe annuelle - Travaux de remplacement de toiture 19-2053 - Poste de police du secteur de Buckingham
04-13493	9 395,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 371,52 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-720

IMPLANTATION D'UN PASSAGE POUR PIÉTONS ET MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE BÉDARD - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète :

- l'implantation d'un passage pour piétons sur la rue Bédard, à 150 m à l'est de la rue Sainte-Mélanie, dossier RS-20-194, comme illustré au plan numéro CRO-20-464 du 30 octobre 2020;
- des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Bédard, dossier RS-20-194, comme illustré au plan numéro CRO-20-420 du 30 octobre 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Bédard	Nord	Du boulevard de la Cité-des-Jeunes à la rue Sainte-Mélanie	En tout temps
Bédard	Nord	D'un point situé à 125 m à l'est de la rue Saint-Mélanie sur une distance de 57 m vers l'est	En tout temps
Bédard	Sud	D'un point situé à 80 m à l'est de la rue Saint-Mélanie sur une distance de 29 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

La signalisation sera mise en place par l'entrepreneur dans le cadre des travaux sur la rue Bédard, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément aux plans numéros CRO-20-464 et CRO-20-420 qui font partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-721

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DES HAUTS-BOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue des Hauts-Bois, dossier RS-20-224, comme illustré au plan numéro CRO-20-461 du 27 octobre 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Des Hauts-Bois	Sud	Entre les rues de la Forteresse et de l'Aiglon	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-461 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-722

IMPLANTATION D'UN PASSAGE POUR TERRAIN DE JEUX ET MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE BRUXELLES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète :

- l'implantation d'un passage pour terrain de jeux sur la rue de Bruxelles, face au parc de Bruxelles, dossier RS-20-193, comme illustré au plan numéro CRO-20-463 du 29 octobre 2020;
- des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de Bruxelles, dossier RS-20-193, comme illustré au plan numéro CRO-20-410 du 29 octobre 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
De Bruxelles	Sud	D'un point situé à 237 m à l'est de la rue de l'Atmosphère, sur une distance de 60 m vers l'est	En tout temps
De Bruxelles	Nord	D'un point situé à 237 m à l'est de la rue de l'Atmosphère, sur une distance de 60 m vers l'est	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

La signalisation sera mise en place par l'entrepreneur dans le cadre des travaux sur la rue de Bruxelles, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément aux plans numéros CRO-20-463 et CRO-20-410 qui font partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-723

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DES ANCIENS - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue des Anciens, dossier RS-20-225, comme illustré au plan numéro CRO-20-462 du 28 octobre 2020, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Des Anciens	Ouest	À partir de l'intersection de la rue de l'Érablière, sur une distance de 34 m vers le nord	En tout temps
Des Anciens	Ouest	À partir de l'intersection de la rue de l'Érablière, sur une distance de 34 m vers le sud	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-462 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-724

SOUMISSION 2020 SP 317 - TRANSPORT ET ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes les contrats pour le transport et l'enfouissement des déchets, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et leurs soumissions déposées le 8 octobre 2020, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- La firme Waste Management Québec inc., au 2457, chemin du Lac, Longueuil, Québec, J4N 1P1, pour le contrat 1, pour un montant total approximatif de 11 378 317,95 \$ incluant les taxes;
- La firme Uteau (division de 6608604 Canada inc.), 363, montée de la Source, suite 101, Cantley, Québec, J8V 0G6, pour le contrat 2 pour un montant total approximatif de 211 117,10 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, une compensation annuelle relative au prix du carburant sera réalisée. Les prix unitaires seront révisés annuellement, si la Ville se prévaut des années optionnelles prévues aux contrats, le tout basé sur la variation de l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada. Le contrat pourrait être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'une année.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2021 à 2024 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-45112-451	Dépenses – Frais d'enfouissement (ordures)
02-45112-444	Dépenses – Frais de transport (ordures)
02-45112-515	Dépenses – Location (aiguillage)

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-725

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - 2020 SP 028 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE BACS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjudger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-314	---	IPL Plastics inc.	2020 SP 028 - Fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles - Section 1 – Bacs bruns de 80 litres et bacs de cuisine	241 999,38 \$	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2020-314	---	IPL Plastics inc.	2020 SP 028 - Fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles - - Section 2 – Bacs bleus, bruns et gris de 120 litres	209 093,54 \$	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2020-314	---	IPL Plastics inc.	2020 SP 028 - Fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles - - Section 3 – Bacs bruns et gris de 240 litres	26 402,28 \$	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2020-314	---	IPL Plastics inc.	2020 SP 028 - Fourniture et livraison de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles - - Section 4 – Bacs bleus et gris de 360 litres	334 579,55 \$	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une année optionnelle est prévue aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement désire se prévaloir de la période optionnelle prévue aux contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de l'année optionnelle prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 7 avril 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30837-001-84880	167 221,99 \$	Contenants - Collectes ordures-recyclage-compost - Bacs - Déchets
06-30837-002-84881	207 796,51 \$	Contenants - Collectes ordures-recyclage-compost - Bacs - Compostage
06-30837-003-84882	314 650,16 \$	Contenants - Collectes ordures-recyclage-compost - Bacs - Recyclage
06-30837-004-84883	51 863,82 \$	Contenants - Collectes ordures-recyclage-compost - Remplacement de pièces
04-13493	35 315,28 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	35 226,99 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-726

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2014 SP 199 - FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS D'ENTREPOSAGE ET APPROVISIONNEMENT EN OXYGÈNE LIQUIDE (LOX) POUR L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR DE BUCKINGHAM - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2014-1501	CE-2019-779	Air Liquide Canada inc.	2014 SP 199 – Fourniture, livraison, installation et mise en service des équipements d'entreposage et approvisionnement en oxygène liquide (LOX) pour l'usine de production d'eau potable du secteur de Buckingham	39 666,38 \$	10-12-2020 au 09-12-2021	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une période optionnelle d'une année est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement désire se prévaloir de la deuxième de cinq périodes optionnelles d'une année au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la deuxième période optionnelle d'une année prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 11 novembre 2014.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2020 et 2021 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-727

SOUSSION 2020 SP 213 - ENTRETIEN DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE VIDÉO POUR LES ACTIFS IMMOBILIERS DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme GMS Sécurité inc., 184, rue Freeman, Gatineau, Québec, J8Z 2B5, pour l'entretien du système de surveillance vidéo pour les actifs immobiliers de la Ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires ou taux horaires inscrits à la formule de soumission pour une durée de trois ans au montant total approximatif de 137 388,51 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 octobre 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans après l'adjudication prenant effet le 21 novembre 2020. Après la première année du contrat, les prix pourraient être révisés selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets 2021, 2022 et 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-728

SOUSSION 2020 SP 280 - FOURNITURE DE CAMIONS AVEC CUBE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 14 juillet 2020, un appel d'offres public pour la fourniture de camions avec cube comportant deux sections;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions pour la section A;

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission n'est conforme pour la section A, car la masse nette des véhicules excède 4 500 kg contrairement à l'exigence de l'article 5.4 du cahier Devis;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**QUE** ce comité :

- rejette les soumissions reçues pour la section A (fourniture d'un camion avec cube de déménagement) et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres pour cette section au moment jugé opportun et après avoir modifié les documents d'appel d'offres;
- adjuge un contrat à la firme Jacques Olivier Ford, inc., 4405, chemin Chambly, St-Hubert, Québec, J3YM7, pour la fourniture de camions avec cube de la section B pour un montant total de 540 365,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 août 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30767-047-84887	98 685,10 \$	Achat véhicules et équipements - Service des travaux publics et autres - Fourgon 3/4 155b447
18-19013-062-84888	98 685,10 \$	Programme de remplacement - Véhicules et machineries - Fourgon 9 000 à 21 900 lbs
06-30804-011-84889	98 685,10 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Fourgon 9 000 à 21 900 lbs 330bb786
06-30836-005-84890	98 685,10 \$	Remplacement véhicules et machinerie – Services des travaux publics, de police et autres - Fourgon 1/2 t 150bb559
06-30836-047-84891	98 685,10 \$	Remplacement véhicules et machineries – Services des travaux publics, de police et autres - Fourgon 1/2 150b595
04-13493	23 499,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	23 440,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-729**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS - SOUMISSIONS 2017 SP 099 ET 2017 SP 100 - DÉNEIGEMENT DE DIVERS STATIONNEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS****CONSIDÉRANT QUE** les firmes suivantes se sont vues adjudger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2017-928	---	Paysagiste Envert et Fils	Appel d'offres 2017 SP 100 – Déneigement de divers emplacements	100 739,15	Jusqu'au 15 mai 2021	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CE-2017-928	---	Déneigement Techni-Snow inc.	Appel d'offres 2017 SP 100 – Déneigement de divers emplacements	37 630,68 \$	Jusqu'au 15 mai 2021	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CE-2017-927	---	Excterra – 6779000 Canada inc.	Appel d'offres 2017 SP 099 – Déneigement de divers emplacements	6 445,08 \$	Jusqu'au 15 mai 2021	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CE-2017-927	---	7289243 Canada inc. (Gauvreau Transport)	Appel d'offres 2017 SP 099 – Déneigement de divers emplacements	25 712,15 \$	Jusqu'au 15 mai 2021	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CE-2017-927	---	Déneigement Techni-Snow inc.	Appel d'offres 2017 SP 099 – Déneigement de divers emplacements	137 812,72 \$	Jusqu'au 15 mai 2021	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CE-2017-927	---	6005608 Canada inc.	Appel d'offres 2017 SP 099 – Déneigement de divers emplacements	88 363,06 \$	Jusqu'au 15 mai 2021	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
CE-2017-927	---	Paysagiste Envert et Fils	Appel d'offres 2017 SP 099 – Déneigement de divers emplacements	168 672,72 \$	Jusqu'au 15 mai 2021	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service de travaux publics désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue aux contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première période optionnelle prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 22 juin 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTES	DESCRIPTION
02-19910-531	Entretien des terrains - Place des Pionniers
02-19930-531	Entretien des terrains - Édifice Pierre-Papin
02-21910-531	Entretien des terrains - Sécurité publique Aylmer
02-21920-531	Entretien des terrains - Sécurité publique Hull
02-21930-531	Entretien des terrains - Sécurité publique Gatineau
02-22910-531	Entretien des terrains - Casernes d'Aylmer
02-22920-531	Entretien des terrains - Casernes de Hull
02-22930-531	Entretien des terrains - Casernes de Gatineau
02-22950-531	Entretien des terrains - Casernes de Buckingham
02-35500-531	Entretien des terrains - Stationnements municipaux
02-62320-531	Entretien des terrains - Bureau du tourisme
02-71190-531	Entretien des terrains - Édifices communautaires
02-71263-531	Entretien des terrains - Aréna Jean-Paul-Sabourin
02-71264-531	Entretien des terrains - Aréna Baribeau
02-71265-531	Entretien des terrains - Aréna Stade Pierre-Lafontaine
02-71266-531	Entretien des terrains - Aréna Beaudry
02-71267-531	Entretien des terrains - Aréna Campeau
02-71331-531	Entretien des terrains - Centre aquatique Paul-Pelletier
02-71460-531	Entretien des terrains - Infrastructures de parc
02-72191-531	Entretien des terrains - Maison de la culture
02-72291-531	Entretien des terrains - Bibliothèque Lucien-Lalonde
02-79900-531	Entretien des terrains - Autres édifices
02-41214-531	Usine d'eau potable de Gatineau
02-41215-531	Usine d'eau potable de Buckingham
02-41320-531	Postes de surpression
02-41410-531	Usine de traitement des eaux usées
02-41470-531	Usine de traitement des eaux usées - Masson
02-41530-531	Station de pompage du secteur ouest
02-41535-531	Station de pompage du secteur est
02-45312-531	RDD et Écocentres

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2021 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-730

SOUSSION 2020 SP 292 - LOCATION DE BALAIS MÉCANIQUES DE RUES, AUTOMOTEURS, SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme FST Canada inc. o/s Équipement Joe Johnson, 8620, rue Jarry Est, Anjou, Québec, H1J 1X7, pour la location de balais mécaniques de rues, automoteurs, sans opérateur pour trois ans pour un montant total approximatif de 754 599,32 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 octobre 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité retient les tarifs horaires inscrits à la formule de soumission pour la location de balais mécaniques de rues automoteurs sans opérateur si le temps d'utilisation dépasse 640 heures par balai.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31240-515 – Balayage et arrosage – Location de machineries et véhicules.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2021 à 2023 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-731

ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU - ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET ESPACES VERTS DU BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES ENTRE L'AUTOROUTE 50 ET LA PROMENADE DU LAC-DES-FÉES

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier, les aménagements paysagers et les espaces verts sur les tronçons en question du boulevard des Allumettières, tel qu'indiqué au plan de localisation dans le contrat du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE le MTQ soumet à la Ville un contrat pour effectuer l'entretien paysager des plates-bandes et espaces verts de ces tronçons;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère s'engage à verser un montant annuel approximatif de 171 961,85 \$ à la Ville sur une période de cinq ans pour un total de 859 809,23 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le contrat proposé par le ministère des Transports du Québec, et de ce fait :

- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le contrat 8912-21-SB01 soumis par le Ministère et joint à la présente, ainsi que tout autre document, afin d'y donner plein effet;
- autorise le Service des travaux publics à prendre en charge l'entretien des aménagements paysagers et espaces verts cédés pour la période de la date de signature jusqu'au 31 mars 2026;
- autorise le trésorier à avancer les sommes nécessaires afin de procéder aux appels d'offres en lien avec la présente entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-39420 – Dépenses recouvrables d'un tiers – Autres, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-732

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2020 SP 003 - SERVICE D'ARBORICULTURE (ENTRETIEN D'ARBRES)**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-48	---	Serviforêt inc.	2020 SP 003 – Service d'arboriculture (entretien d'arbres)	73 584,00 \$	2021-02-01 au 2022-01-31	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une année optionnelle est prévue au contrat;**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première et seule période optionnelle prévue au contrat :**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première et seule période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 14 novembre 2019.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2021 à 2022, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-733

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2019 SP 023 - NETTOYAGE DE PUISARDS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant saison optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2019-336	---	Beauregard Environnement ltée	2019 SP 023 - Nettoyage de puisards	99 703,45 \$	1 ^{er} mai 2021 au 30 octobre 2021	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une saison optionnelle est prévue au contrat;**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics désire se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la saison optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 14 mars 2019.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2021 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41510-521-	0,00 \$	Entretien - Réseaux d'égout - Entretien et réparations - Infrastructures
04-13493	4 335,88 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 325,04 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
04-19100	91 042,53 \$	Dépenses payées d'avances

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-734

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE NOËL DANS LE VIEUX-AYLMER – 27 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2020 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de défilé pour l'édition 2020 des festivités de Noël dans le Vieux-Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le marché de Noël aura lieu sur le site du parc Commémoratif les fins de semaine du 27 au 29 novembre et du 4 au 6 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation de stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2020-276 du 12 mai 2020 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une modification temporaire à la réglementation de stationnement sur certaines rues dans le cadre de l'événement Noël dans le Vieux-Aylmer pour les journées suivantes de novembre et décembre 2020, à savoir :

- Stationnement interdit pour le marché les vendredis 27 novembre et 4 décembre, les samedis 28 novembre et 5 décembre et les dimanches 29 novembre et 6 décembre 2020 sur un côté des rues suivantes :
 - Broad (côté pair/est), entre les rues Principale et Symmes;
 - Symmes (côté impair/nord), entre les rues Park et Broad;
 - Broad (côté est), de la rue Symmes sur une distance de 20 m vers le nord,

- Stationnement interdit pour le marché les vendredis 27 novembre et 4 décembre, les samedis 28 novembre et 5 décembre et les dimanches 29 novembre et 6 décembre 2020 (sauf pour détenteur de permis) sur un côté des rues suivantes :
 - Broad (côté impair/ouest), entre les rues Principale et Symmes;
 - Symmes (côté pair/sud), entre les rues Park et Broad.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives de la Division de la planification et services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan CRO-17-340 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2020-735

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN ET LA MISE À JOUR DES LOGICIELS DE GESTION, DE COMMUNICATION ET D'INFORMATIONS POLICIÈRES ET INCENDIE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 À LA COMPAGNIE VERSATERM INC. - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2002-1007 du 6 août 2002, adjugeait à la compagnie Versaterm inc. un contrat pour l'acquisition des produits PoliceACAD et FireCAD pour la mise à niveau et le rehaussement des logiciels répartiels de police et d'incendie pour un montant de 1 060 415,48 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'entre les années 2004 et 2013, la Ville de Gatineau a acquis des rehaussements et des applications informationnelles à ses logiciels de gestion, de communication et d'informations policières et incendie, engendrant une augmentation de frais d'entretien de support;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour la Ville de Gatineau d'avoir un contrat d'entretien de support et de mise à jour pour ces logiciels de communication et d'informations policières et incendie, et que la compagnie Versaterm inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- de renouveler le contrat à la compagnie Versaterm inc. pour l'entretien, le support et la mise à jour des logiciels de gestion, de communication et d'informations policières et incendie pour l'année 2021 pour un montant de 361 736,64 \$ incluant les taxes;
- d'autoriser le trésorier à acquitter les factures découlant des contrats sur présentation des pièces justificatives émises par la compagnie Versaterm inc. pour un montant de 361 736,64 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernées, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-736

PROLONGATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ AUX ANIMAUX DE L'OUTAOUAIS (SPCAO) POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 - SECTION DU CONTRÔLE ANIMALIER - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente avec la SPCA de l'Outaouais vient à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la SPCA de l'Outaouais souhaite prolonger l'entente actuelle pour une année supplémentaire afin de présenter une offre de services à la Ville de Gatineau pour la reprise complète des activités du contrôle animalier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est d'accord pour prolonger l'entente actuelle d'une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et qu'à la fin de cette année, elle se réserve le privilège de renouveler pour une période additionnelle de cinq ans;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt, pour la Ville de Gatineau et ses citoyens, de partager les installations, l'expertise et le personnel d'un organisme spécialisé en matière de service aux animaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- de prolonger l'entente actuelle d'une année supplémentaire, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;
- de réserver à la Ville de Gatineau le privilège de renouveler la nouvelle entente pour une période additionnelle de cinq ans;
- d'autoriser la SPCA de l'Outaouais à prendre les mesures nécessaires pour respecter les consignes émises par la Santé publique dans le contexte de la pandémie;
- d'autoriser la SPCA de l'Outaouais à tenir des projets de stérilisation ciblés afin de réduire la surpopulation de chats sur le territoire de la Ville de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget de l'année 2021, le budget nécessaire pour donner suite à la présente;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-737

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 39 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 42 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 42 AINSI QUE LA LISTE D'EMBAUCHES NUMÉRO 42

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 39, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 42, la liste des réquisitions numéro 42 ainsi que la liste des embauches numéro 42 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 39	Pièces de comptes à payer	5 866,71 \$	26 au 30 octobre 2020
Liste PD numéro 42	Pièces de comptes à payer	411 259,79 \$	26 au 30 octobre 2020
Liste des réquisitions numéro 42	Pièces de comptes à payer	9 470,94 \$	26 au 30 octobre 2020
Liste des embauches numéro 42	Embauche du personnel temporaire	399 858,21 \$	18 au 24 octobre 2020

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-738

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-41 POUR UN MONTANT TOTAL DE 617 727,87 \$ POUR LA PÉRIODE DU 22 AU 28 OCTOBRE 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-41 d'un montant de 617 727,87 \$ pour la période du 22 au 28 octobre 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-739

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-42 POUR UN MONTANT TOTAL DE 163 048,46 \$ POUR LA PÉRIODE DU 29 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-42 d'un montant total de 163 048,46 \$ pour la période du 29 octobre au 4 novembre 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-740

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 40 ET 41 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 43 ET 44 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 43 AINSI QUE LES LISTES D'EMBAUCHES NUMÉROS 43 ET 44

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 40 et 41, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 43 et 44, la liste des réquisitions numéro 43 ainsi que les listes des embauches numéros 43 et 44 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 40	Pièces de comptes à payer	18 434,56 \$	2 au 6 novembre 2020
Liste PD numéro 43	Pièces de comptes à payer	455 385,16 \$	2 au 6 novembre 2020
Liste des réquisitions numéro 43	Pièces de comptes à payer	2 022,97 \$	2 au 6 novembre 2020
Liste des embauches numéro 43	Embauche du personnel temporaire	314 879,32	25 au 31 octobre 2020

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 41	Pièces de comptes à payer	26 543,24 \$	9 au 13 novembre 2020
Liste PD numéro 44	Pièces de comptes à payer	631 641,44 \$	9 au 13 novembre 2020
Liste des embauches numéro 44	Embauche du personnel temporaire	433 761,59 \$	1 ^{er} au 7 novembre 2020

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-741

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE GATINEAU ET LE CENTRE RÉGIONAL D'ARCHIVES DE L'OUTAOUAIS - LOCATION D'ESPACES D'ENTREPOSAGE POUR LES ARCHIVES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par l'entremise de sa Section de la gestion des documents et des archives au Service du greffe, requiert toujours des espaces de conservation adéquats pour la préservation des archives de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Centre régional d'archives de l'Outaouais (CRAO) ont signé une entente en 2010 par sa résolution numéro CE-2010-1809 portant sur le prêt (gratuit) d'espaces d'entreposage pour les archives municipales représentant 136,5 m linéaires d'espaces appartenant au CRAO;

CONSIDÉRANT QUE la Ville loue en vertu du protocole d'entente du 26 février 2013, résolution numéro CM-2013-173, 364 m linéaires supplémentaires d'espaces d'entreposage normalement réservés au CRAO, et ce, dans l'entrepôt d'archives situé à la Maison de la culture de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le CRAO est un organisme sans but lucratif agréé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, dont le mandat est l'acquisition, le traitement et la mise en valeur des archives privées de la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente est échu depuis la fin de l'année 2018 et que la Ville de Gatineau et le CRAO sont en attente du renouvellement du bail entre la Maison de la culture et le CRAO pour établir le coût et les modalités de location d'espaces d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE le CRAO a permis à la Ville de Gatineau de maintenir et d'utiliser dans l'entrepôt d'archives situé à la Maison de la culture de Gatineau les 364 m linéaires d'espaces d'entreposage, et ce, même si le protocole d'entente de 2013 était échu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le CRAO s'entendent afin de signer une nouvelle entente rétroactive afin de permettre à la Ville de Gatineau de maintenir un espace de conservation additionnel pour ses archives municipales à même les espaces du CRAO;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande moyenne d'un mètre linéaire d'espace d'entreposage dans les centres agréés d'archives du Québec est de 60 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le protocole d'entente à intervenir entre le CRAO et la Ville de Gatineau portant sur la location d'espaces d'entreposage pour les archives municipales. Les principales conditions de location sont :
 - Permettre à la Ville d'utiliser dans l'entrepôt d'archives situé à la Maison de la culture de Gatineau 364 m linéaires d'espaces d'entreposage;
 - Payer, en considération de cette capacité d'entreposage supplémentaire, au CRAO, un montant total de 29 376 \$ incluant les taxes, pour trois ans payable en deux versements pour les espaces d'entreposage utilisés par la SGDA du Service du greffe;
 - Le protocole d'entente rétroactif est d'une durée de trois ans couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021, au coût annuel de 9 792 \$ incluant les taxes,
- autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente :
 - À payer, un montant de 19 584 \$ incluant les taxes, pour 2019 et 2020, au plus tard le 31 décembre 2020, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service du greffe;
 - Le trésorier est également autorisé à prévoir au budget 2021, un montant de 9 792 \$ incluant les taxes, à être versé au CRAO en compensation pour les espaces d'entreposage occupés par la SGDA du Service du greffe.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14300-511 – Gestion documentaire – Location d'espaces.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-14300-511-84885	17 882,80 \$	Gestion documentaire – Location d'espaces
04-13493	851,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	849,54 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-742

UTILISATION DES FONDS RÉSIDUELS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT VOLET PROJET (PIVP) POUR LE FINANCEMENT DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU VIEUX-AYLMER ET D'UN PROJET D'INSTALLATION D'ORIFLAMME

CONSIDÉRANT QUE des projets qui étaient prévus dans le cadre du plan d'investissement volet projet (PIVP) 2015-2018, certains de ceux-ci prévus ont été retirés et qu'un montant résiduel de 145 000 \$ est disponible;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes pourraient être utilisées pour réaliser des projets d'aménagement à court terme;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère du district d'Aylmer, madame Audrey Bureau, propose d'installer des oriflammes permanentes au coût de 25 000 \$ mettant en valeur le patrimoine distinctif du carré patrimonial du Vieux-Aylmer. Ceux-ci seraient installés sur la rue principale, sur la rue Park, face au parc Commémoratif ainsi que sur la rue Front, face au Musée Symmes;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme a identifié le Vieux-Aylmer comme secteur pouvant faire l'objet d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) ;

CONSIDÉRANT QUE le PPU du Vieux Aylmer permettra de réaliser une planification détaillée spécifique et d'établir des mécanismes en réponse aux enjeux sociaux, économiques et territoriaux particuliers au Vieux-Aylmer ;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 120 000 \$ est nécessaire pour débiter la réalisation du PPU du Vieux-Aylmer et que ces sommes sont disponibles dans le plan d'investissement volet projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la somme de 145 000 \$ prévue au PIVP sert à financer les deux projets suivants :

- 25 000 \$ pour l'installation des oriflammes permanente sur la rue principale, sur la rue Park, face au parc Commémoratif ainsi que sur la rue Front, face au Musée Symmes;
- 120 000 \$ pour la réalisation du PPU.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-743

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE LIMBOUR - ENTRETIEN HIVERNAL DES SENTIERS RÉCRÉATIFS DE LIMBOUR 2020-2021 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents de Limbour a accompli l'entretien hivernal de manière satisfaisante pour la période hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents de Limbour souhaite poursuivre l'entretien d'une partie des sentiers récréatifs du district électoral de Limbour durant la période hivernale 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et l'Association des résidents de Limbour ont convenu d'un tracé bonifié pour la période 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, sports et développement des communautés offre un soutien financier ponctuel de 3 000 \$ pour la période hivernale 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés analysera les futures demandes de soutien dans le cadre du plan directeur de développement du plein air pour les années subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et l'Association des résidents de Limbour désirent convenir des responsabilités de chacune des parties quant à l'entretien des sentiers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- d'approuver le renouvellement du protocole d'entente entre l'Association des résidents de Limbour et la Ville de Gatineau pour l'entretien hivernal d'une partie des sentiers récréatifs du district électoral de Limbour, tel qu'identifié au protocole;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le protocole d'entente entre l'Association des résidents de Limbour et la Ville de Gatineau;
- d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'Association des résidents de Limbour visant à soutenir les opérations d'entretien pour la période 2020-2021, et ce, sur présentation de la pièce de compte à payer préparée par le service du greffe.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70047-971-84884	3 000 \$	Plan d'action - Politique du plein-air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-744

PROLONGATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE RESPONSABLE, INFORMATION ET PROMOTION AU SERVICE DES COMMUNICATIONS POUR UNE PÉRIODE DE 12 MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des communications a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de responsable, information et promotion pour une période de 12 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation du surcroît de travail à titre de responsable, information et promotion pour une période de 12 mois.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-745

AFFECTATION TEMPORAIRE À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE D'ADJOINT(E) AU DIRECTEUR POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT POUR UNE PÉRIODE DE 12 MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre d'adjoint(e) au directeur – Service de l'environnement pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire d'un employé à un surcroît de travail à titre d'adjoint(e) au directeur pour le Service de l'environnement pour une période de 12 mois.

Le salaire de l'employé sera celui de la classe 4 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-47320-999 – Service de l'environnement (Politique environnementale).

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2021 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-746

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 106081

CONSIDÉRANT QUE l'employé 106081 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 28 août 1989 en tant qu'employé col bleu au Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 106081 est absent de façon continue depuis le 15 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ses pronostics médicaux ne nous permettent pas de croire que l'employé numéro 106081 sera, dans un avenir prévisible et raisonnable, en mesure d'effectuer une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 14 décembre 2018, notre assureur SSQ reconnaît une invalidité totale et permanente ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier médical du médecin traitant et de l'assureur SSQ considère que l'employé numéro 106081 n'est pas en mesure d'effectuer aucun travail rémunérateur ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 106081 est admissible à une rente d'invalidité en vertu de la Régie des rentes du Québec depuis décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune forme d'accommodement possible, la Ville de Gatineau doit mettre fin au lien d'emploi avec l'employé numéro 106081 ;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 106081.

Adoptée

CE-2020-747

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME CATHERINE LORIOT À TITRE DE COORDONNATEUR, PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT POUR UNE PÉRIODE DE 15 MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger une affectation temporaire à titre de coordonnateur, Programmes environnementaux, Section de la politique environnementale du Service de l'environnement pour la période prévue du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2021 ;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Catherine Lorient à titre de coordonnateur, Programmes environnementaux, Section de la politique environnementale du Service de l'environnement pour la période prévue du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2021;
- autorise le trésorier à prévoir au budget de l'année 2021, le budget nécessaire pour donner suite à la présente.

Le salaire de madame Catherine Lorient sera celui de la classe 4, échelon 7 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45545-135 – PGMR 2016-2020 – Temporaires-non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-748

AFFECTATION TEMPORAIRE DUN EMPLOYÉ À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATEUR JUNIOR - CIRCULATION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR LE SERVICE DES INFRASTRUCTURES POUR UNE PÉRIODE DE 24 MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre de coordonnateur junior – Circulation et sécurité routière au Service des infrastructures pour une période de 24 mois;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire d'un employé à un surcroît de travail à titre de coordonnateur junior – Circulation et sécurité routière au Service des infrastructures pour une période de 24 mois.

Le salaire de l'employé sera celui de la classe 1 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30118-135 – Administration - Service des infrastructures – Temporaires-non-syndiqués.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2021 et 2022, afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-749

**RÈGLEMENT HORS COUR - ACQUISITION PAR EXPROPRIATION DE
SERVITUDES D'UTILITÉS PUBLIQUES GREVANT LES LOTS 1 620 709 ET
1 620 714 - PROJET D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE –
CENTRE-VILLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT –
CÉDRIC TESSIER**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-787 du 7 octobre 2015, accordait un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour des services d'ingénieurs-conseils pour le projet de réaménagement du secteur des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria;

CONSIDÉRANT QUE ce projet incluait l'enfouissement des services publics aériens;

CONSIDÉRANT QUE des procédures d'expropriation ont été entamées pour l'acquisition par expropriation de deux servitudes grevant les lots 1 620 709 et 1 620 714 du cadastre du Québec, le tout conformément à la résolution numéro CE-2019-261 du 17 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE des discussions de règlement ont eu lieu entre les parties et une entente de principe est intervenue, sous réserve d'approbation du présent comité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties de régler hors cour la présente affaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le règlement hors cour intervenu entre les parties tel que négocié par les représentants des parties, le tout visant l'indemnité finale à être versée à l'exproprié suivant l'expropriation de servitudes grevant les lots 1 620 714 et 1 620 709 du cadastre du Québec;
- autorise le Service des affaires juridiques ou son mandataire à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 06-30775-002, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 novembre 2020.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif